



le **Courrier**  
des **Yvelines**

toutes les  
**nouvelles**

le **courrier**  
de **Mantes**

**Côté Yvelines**

## Rambouillet

# Projet de mosquée : le revirement

**L'association des musulmans de Rambouillet devait acquérir un bien pour en faire un lieu de prière. Mais désormais, le propriétaire refuse de vendre.**

Publié le : 11/10/2015 à 18:50

Le compromis de vente avait été signé. L'association des musulmans de Rambouillet (AMR) avait réussi à réunir la somme nécessaire à l'achat du bien. Le président attendait la date de signature de l'acte définitif pour acquérir une maison, rue de Clairefontaine, destinée à devenir le lieu de prière de la communauté musulmane de Rambouillet. Mais il y a quelques jours, la réponse du propriétaire via le notaire est tombée. « Malheureusement, le retour n'est pas celui que l'on attendait. Dans un courrier, Le notaire nous fait part de la volonté du vendeur de ne plus donner suite à la vente de son bien », annonce Rachid Id Salah, le président de l'AMR.

## Appels anonymes

” Nous avons été extrêmement surpris de ce revirement de situation surtout lorsque l'on sait que nous avons visité cette maison la première fois il y a un an (octobre 2015) et que nous avons signé un compromis de vente il y a presque cinq mois (20 mai 2015). C'est dire si la réflexion a été longue... » Selon l'association, les raisons avancées sont : « Qu' il a subit des pressions pour ne pas nous vendre, la vente prenait trop de temps, son bien est sous-évalué, il a eu des propositions plus intéressantes, etc. Le notaire a également reçu des appels et courrier anonymes, encore une preuve du courage de ceux qui veulent nous voir échouer », dénonce le président de l'association.

## Un sixième hiver sous une tente

« Pendant cette année notre association n'a plus effectué aucune recherche puisque nous nous engageons sur ce bien quoique cela nous en coûte et du fait de cette volonté d'annulation nous devons préparer notre communauté à passer notre sixième hiver dehors ce qui est une conséquence insupportable et injuste. ». Aujourd'hui, l'association va se rapprocher de son avocat. « Afin d'étudier les suites à donner à cette affaire. Ce qui est sûr c'est que nous n'avons pas d'autres choix que de demander au notaire l'exécution rapide de la vente ou le cas échéant, la résolution de la vente avec une

demande de dommages et intérêts. »

»Rambouillet, 78

Administrateur

## A lire aussi



Dans les caves, c'était une bombe à retardement



Une femme de 28 ans meurt dans un accident de la route



La statue de Jean Casale est de retour



13 Forest Jump dans la forêt de Rambouillet

## Contenus sponsorisés



PHOTOS - Lourdes, la fille de Madonna fait la arève de l'épilation  
Gala.fr



Comment perdre du poids sans régime (faites ceci tous les...  
Nutrition Optimale



Enfin : aide efficace contre le côlon irritable  
Santé aujourd'hui



Habitants des Hauts de France, isolez vos combles pour 1€  
Isolation France